



Le Syndicat des Pilotes d'Air France

SPAF 1 Rue Le Corbusier CP 50212 94518 Rungis cedex Tel : 01 46 86 66 05 Fax : 01 46 86 09 34 Email : contact@spaf.aero

Orly, Roissy, le 5 juin 2019

Communiqué du SPAF : La politique et l'écologie spectacle

Quelques parlementaires ont déposé plusieurs amendements à la Loi d'orientation des mobilités (LOM), dont l'un visant à supprimer au moins 72 vols intérieurs.

Le texte présenté par le député LFI François Ruffin lors d'une conférence de presse à l'Assemblée Nationale lundi 3 juin vise à interdire certains courts-trajets aériens franco-français dans une optique de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Seraient ainsi concernés 72 vols domestiques considérés comme une « aberration totale » par la députée, ex-ministre de l'Écologie, Delphine Batho, cosignataire de la proposition.

S'en tenir au seul CO² comme référence apparaît bien sommaire. C'est aussi ne pas vouloir considérer que l'énergie nucléaire qui abreuve en électricité les caténaires de la SNCF n'a pas vraiment le vent en poupe ! D'autant que le transport aérien commercial ne représente que 2% des émissions de CO² mondial, on a vu plus édifiant et bien plus toxique aussi...

Ces personnages oublient tout autant les 54,5 milliards d'euros de la dette colossale de l'opérateur ferroviaire dont l'État a confirmé reprendre 35 milliards à sa charge (25 milliards en 2020 et 10 en 2022)...

On peut tout redouter avec de tels niveaux de rupture concurrentielle. Et si l'État vient à la rescousse de la SNCF pour reprendre une grosse partie de sa dette, il ne faut pas que cela prenne la tournure d'une nouvelle croisade anti-aérienne.

Éponger la dette ferroviaire à coup de dizaines de milliards ne doit pas permettre à la SNCF de continuer à brader ses billets avec l'argent du contribuable dans une exploitation à perte.

Plus fondamentalement, des députés de la Nation ne devraient pas ainsi se faire valoir en pénalisant un peu plus l'aérien français (300 000 emplois directs) pendant que nos voisins et concurrents prennent soin de leurs compagnies aériennes, particulièrement exposées dans un environnement où la compétition est féroce et peu loyale.

Les taxis bénéficient d'une détaxe sur leur carburant ; le transport maritime, plus gros pollueur planétaire avec le fuel le plus lourd et le plus sale, est largement exonéré. Ainsi, c'est une nouvelle fois l'industrie aérienne – la plus mondialisée qui soit - qui se trouve visée par des mesures injustes autant qu'infondées.

L'écologie et l'économie sont des sujets qui devraient se réfléchir de façon globale et non pas au gré d'embuscades politiques ou de coups médiatiques portés sous la ceinture des entreprises et des emplois français.

Le syndicat des pilotes d'Air France

Contacts Presse : Christophe CAMPESTRE : 06 72 83 55 41 - Jean-Daniel TOURNEUR : 06 52 77 92 58